Attestation de déplacement dérogatoire

En application du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Je soussigné(e),
Mme/M. :
Né(e) le :
Demeurant :

Certifie que mon déplacement est lié au motif suivant, autorisé par l'article 3 du décret n°2020-1310 du 29 octobre prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, qui autorise les « *manifestations sur la voie publique mentionnées à l'article L. 211-1 du code de la sécurité intérieure* » pour lesquelles leurs organisateurs ont adressé à l'autorité administrative compétente « *une déclaration contenant les mentions prévues à l'article L. 211-2 du même code, en y précisant, en outre, les mesures qu'ils mettent en oeuvre afin de garantir le respect des dispositions de l'article 1er du présent décret* » :

Déplacement dérogatoire afin de me rendre depuis mon domicile et pour en revenir, au rassemblement déclaré qui se déroulera ce jour mardi1er décembre 2020, à Brest, 20 rue Duquesne, sur le parvis de la Faculté Ségalen.

Fait à :
Le : à :
Signature

NB : le Conseil d'Etat a rappelé que le modèle d'attestation sur le site du ministère était facultatif et la mention de l'heure n'est obligatoire que pour certains cas de déplacement dérogatoire (*CE 20 octobre 2020, n°440263*)